



ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

FICHE RÉGIONALE • **GUADELOUPE** • ÉDITION 2021

DÉFINITIONS

L'**entreprise agroalimentaire** considérée ici est une entreprise dont l'activité principale au sens de la Naf rév. 2 (2008) concerne les « industries agroalimentaires » (comprenant la « fabrication de boissons »). L'artisanat commercial et le commerce de gros ne sont donc pas inclus (sauf indication contraire). Dans les données régionales présentées dans ce document, l'entreprise est prise dans son acception « unité légale », c'est-à-dire qu'à chaque numéro Siren de 9 chiffres, attribué par le répertoire national des entreprises géré par l'Insee, correspond une unité. Seules les entreprises dont au moins 80 % des salariés se trouvent dans la région sont incluses dans les données concernant les entreprises agroalimentaires (entreprises mono-régionales ou quasi-mono-régionales).

L'**établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, un site de vente, un magasin d'une coopérative, etc. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro Siret de 14 chiffres.

Un **poste de travail (ou poste)** correspond à la relation entre un salarié et un établissement pendant une période donnée. Ainsi, un salarié qui travaille dans deux établissements (à une date donnée ou sur une certaine période) occupe deux postes. Inversement, plusieurs contrats de travail entre le salarié et le même établissement (à une date donnée ou successivement sur une certaine période) ne constituent qu'un seul poste. Dans la source Flores, sont comptabilisés tous les postes présents la dernière semaine de décembre dans l'établissement, hors intérimaires.

CHIFFRES CLÉS • LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES EN **GUADELOUPE** EN 2018



351,6

millions d'euros de chiffre d'affaires dont **12,3** millions d'euros réalisés à l'export



1758

postes salariés fin 2018⁽²⁾



236

établissements employeurs⁽²⁾



336

entreprises



0,21%

du chiffre d'affaires des entreprises agroalimentaires en France



35%

du chiffre d'affaires manufacturier régional



29%

de l'emploi manufacturier régional⁽²⁾

Ne sont pas pris en compte dans l'analyse et les données présentées :

- l'artisanat commercial⁽¹⁾ : **87,5** millions d'euros de chiffre d'affaires, **1216** postes salariés fin 2018 et **214** établissements employeurs ;
- le commerce de gros agroalimentaire : **834,1** millions d'euros de chiffre d'affaires, **953** postes salariés fin 2018 et **108** établissements employeurs.

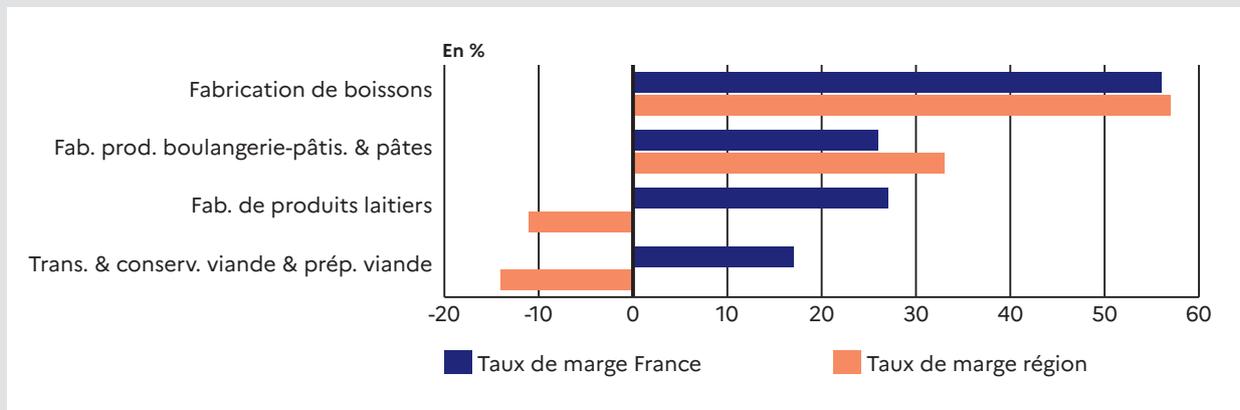
(1) L'artisanat commercial correspond aux activités des secteurs de la charcuterie et de la boulangerie-pâtisserie.

(2) L'emploi et le nombre d'établissements sont mesurés à partir de la source Flores 2018. Cette source couvre les établissements employeurs, c'est-à-dire les établissements ayant eu au moins un salarié pendant l'année N ou N-1.

DYNAMIQUES DES ENTREPRISES

TAUX DE MARGE PAR SECTEUR DES ENTREPRISES MONO ET QUASI-MONORÉGIONALES DE LA RÉGION EN 2018

Source : Esane 2018, Flores 2018, SIRUS, Insee - traitements SSP

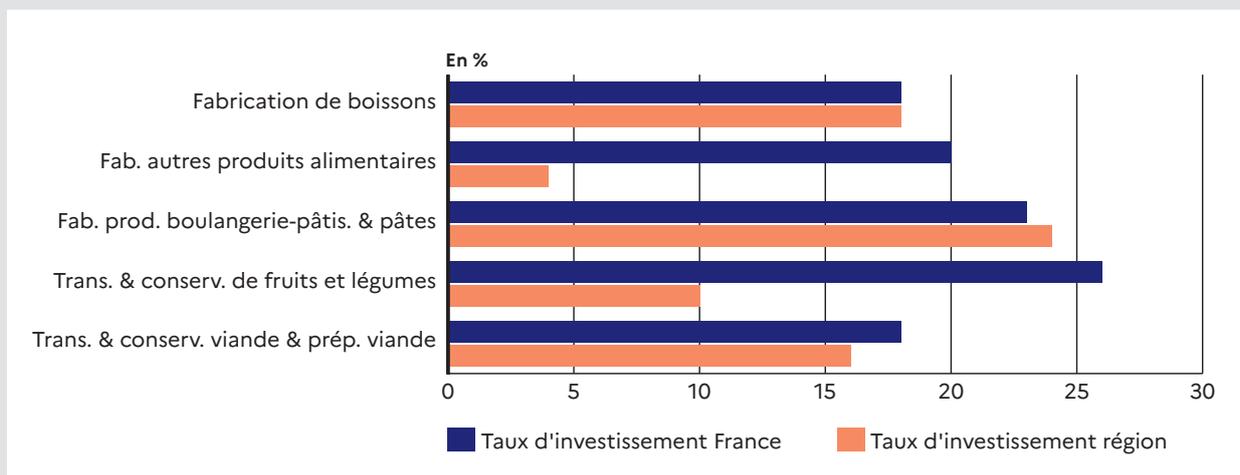


Champ : entreprises françaises ; entreprises mono ou quasi-monorégionales de la région Guadeloupe

Note : les secteurs 102 (Trans. & conserv. poisson, crust., etc), 103 (Trans. & conserv. de fruits et légumes), 104 (Fab. huile et graisse végétale & animale), 106 (Travail des grains ; fab. prod. amylacés), 108 (Fab. autres produits alimentaires) et 109 (Fab. d'aliments pour animaux) n'apparaissent pas car ils sont soumis au secret statistique

TAUX D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR DES ENTREPRISES MONO ET QUASI-MONORÉGIONALES DE LA RÉGION EN 2018

Source : Esane 2018, Flores 2018, SIRUS, Insee - traitements SSP



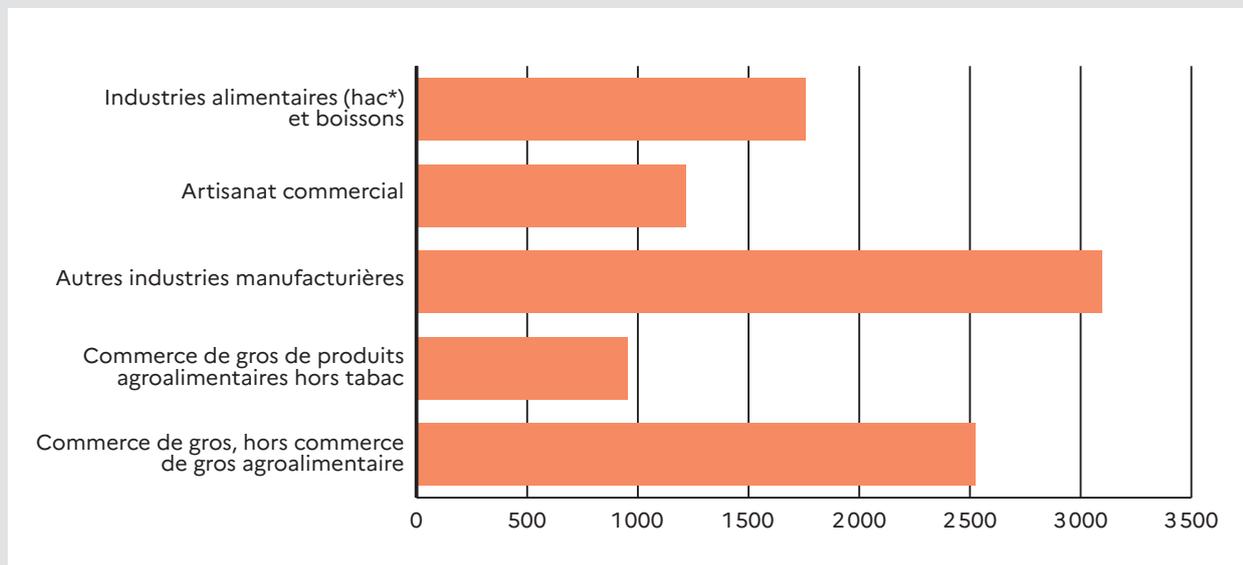
Champ : entreprises françaises ; entreprises mono ou quasi-monorégionales de la région Guadeloupe

Note : les secteurs 102 (Trans. & conserv. poisson, crust., etc), 104 (Fab. huile et graisse végétale & animale), 105 (Fab. de produits laitiers), 106 (Travail des grains ; fab. prod. amylacés) et 109 (Fab. d'aliments pour animaux) n'apparaissent pas car ils sont soumis au secret statistique

L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES : ÉVOLUTIONS ET SPÉCIFICITÉS

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

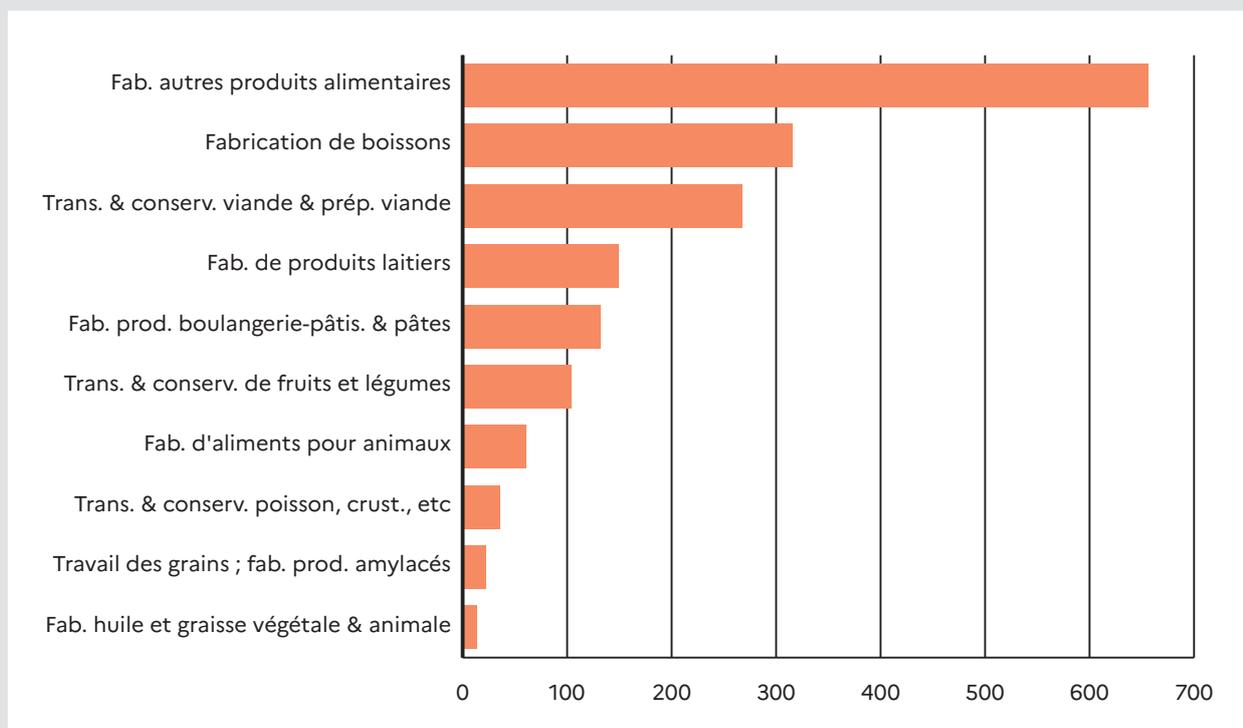


Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Guadeloupe fin 2018

*hac : hors artisanat commercial. L'industrie agroalimentaire et l'ensemble de ses composants sont présentés hors artisanat commercial

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN 2018

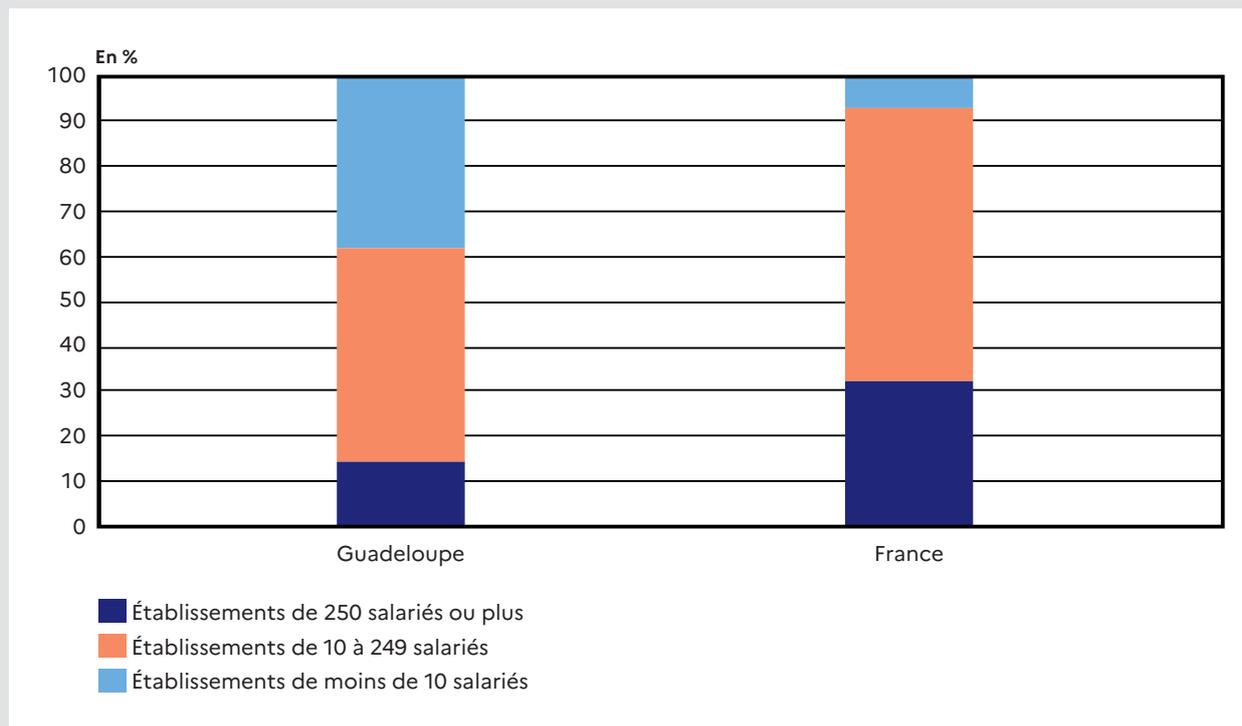
Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Guadeloupe fin 2018

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

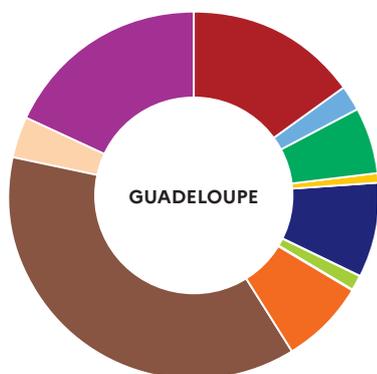


Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Guadeloupe et en France fin 2018

RÉPARTITION DES POSTES SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES PAR SECTEUR EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

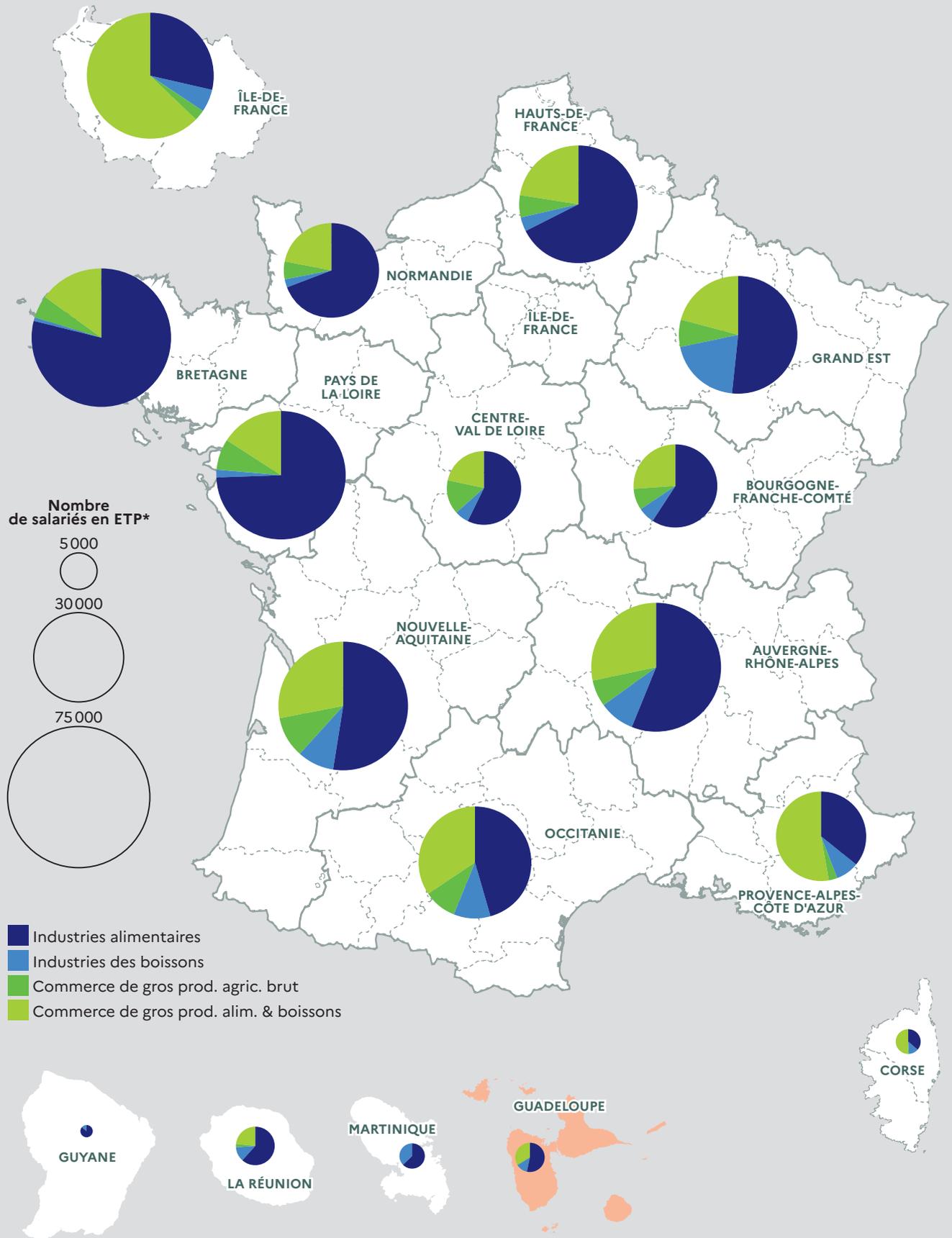
- Trans. & conserv. viande & prép. viande
- Fab. de produits laitiers
- Fab. d'aliments pour animaux
- Trans. & conserv. poisson, crust., etc
- Travail des grains ; fab. prod. amylacés
- Fabrication de boissons
- Trans. & conserv. de fruits et légumes
- Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes
- Fab. huile et graisse végétale & animale
- Fab. autres produits alimentaires



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Guadeloupe fin 2018

ÉTABLISSEMENTS DES INDUSTRIES ET DU COMMERCE DE GROS AGROALIMENTAIRES : EMPLOI SALARIÉ ETP EN 2018

Source : Insee, Flores - traitements SSP



Champ : établissements ayant pour secteur d'activité l'industrie et le commerce de gros agroalimentaires, hors artisanat commercial et hors tabac, DOM inclus (hors Mayotte)
 * équivalent temps plein

ANALYSE DES ENJEUX RÉGIONAUX ET VALORISATION DES INITIATIVES COLLECTIVES

L'activité des IAA en Guadeloupe connaît une légère progression depuis 2014. Ces entreprises assurent 35 % du chiffre d'affaires du secteur manufacturier de la région.

Cette dynamique ne relève pas de la création de nouvelles structures, puisque le nombre d'entreprises se tasse. Avec 351,6 millions d'euros de chiffre d'affaires, les unités économiques ont surtout misé sur une croissance interne et notamment sur une légère progression des expéditions vers la métropole, ou des exportations, qui passent de 11% de la valeur ajoutée du territoire en 2014 à 12,3% en 2018.

Cette progression de l'activité s'est accompagnée de recrutements : le nombre de salariés progresse de 1562 en 2014 à 1758 en 2018 (+12,5%). La hausse des effectifs salariés est très nette dans le secteur des boissons, qui inclut la filière rhum ; elle est légère pour la transformation de poissons et crustacés et pour la fabrication d'autres produits alimentaires ; une certaine stagnation est observée pour la boulangerie / pâtisserie, la fabrication d'aliments pour animaux et les produits laitiers.

La part des entreprises de moins de 10 salariés reste importante en Guadeloupe (38% pour une moyenne nationale de moins de 7%) et est même en augmentation par rapport à 2014. Les effectifs des établissements intermédiaires (entre 10 et 250 salariés) restent inférieurs à la moyenne nationale. L'étroitesse du territoire justifie certainement la faible part des établissements de plus de 250 salariés (14%).

Les problématiques s'articulent autour de deux axes principaux : le marché local d'une part, les échanges avec la métropole, les autres pays de l'UE et l'export d'autre part.

Pour le marché local, les principaux défis à relever sont :

- l'amélioration de la structuration des filières animales et végétales dites de diversification (hors canne et banane), de la production à la distribution, pour contribuer à une meilleure planification des approvisionnements des IAA et à l'optimisation de la qualité des matières premières ;

- l'amélioration de la distribution, par un maillage plus cohérent du territoire, avec la mise en place de circuits courts de proximité présentant toutes les garanties en termes de traçabilité via, par exemple, les magasins de producteurs et les primeurs ;
- la réduction des apports en provenance de la métropole, tout particulièrement ceux constitués de produits de dégagement, qui impactent de manière catastrophique la dynamique économique du territoire. Ces produits à prix bradés entravent la création d'emplois et d'activités car ils perturbent la loi de l'offre et de la demande et ils positionnent le produit local comme un produit de luxe sur un territoire où le pouvoir d'achat moyen est faible ;
- la compétitivité des entreprises locales. Même si relever les trois premiers défis contribuerait déjà grandement à améliorer la compétitivité des entreprises locales, celles-ci doivent également faire face aux coûts élevés et aux fluctuations du fret, des intrants et de l'énergie. D'autres handicaps liés à l'insularité et à l'étroitesse du marché, tels que le coût de la maintenance et du stockage, pèsent également sur la rentabilité des entreprises.

Pour les expéditions vers la métropole et dans une moindre mesure l'exportation, le premier défi à relever est le positionnement vis-à-vis des produits venant des pays ACP⁽¹⁾. Les produits guadeloupéens sont soumis à la réglementation française en termes sanitaires, de traçabilité et de justice sociale, alors que les pays ACP, via des accords commerciaux, ne sont pas soumis à cette même réglementation et bénéficient de ce fait d'avantages concurrentiels sur les produits tropicaux français.

La Guadeloupe doit défendre sa position sur les marchés extérieurs par la qualité gustative et sanitaire, ainsi que par la diversité des produits. Il s'agit de faire de ces contraintes réglementaires un atout par l'innovation technologique et commerciale.

Pour ce faire le secteur des IAA bénéficie de certains dispositifs :

- les mesures de défiscalisation des investissements productifs ;

(1) Pays ACP : pays de l'Afrique, de la Caraïbe, du Pacifique : Ensemble de pays regroupés au sein de l'Organisation des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) afin de Les pays ACP forment un ensemble coordonner leur coopération avec la Communauté européenne (CE) (puis avec l'Union européenne (UE)). L'ensemble de ces pays (sauf Cuba) sont signataires de la Convention de Lomé et de l'Accord de Cotonou

- les mesures d'aides à l'investissement, dont le FEADER, qui offrent notamment des taux de soutien élevés ;
- des mesures d'aides au fret par le POSEI pour divers produits tels le sucre ou le melon ;
- la mesure du Régime spécifique d'approvisionnement du POSEI (RSA) qui vise à compenser les coûts d'approches des matières premières servant principalement à la fabrication des aliments pour animaux et dans une moindre mesure à la fabrication de certains produits laitiers et jus de fruits ;
- le dispositif national d'aide à l'investissement immatériel pour les entreprises agroalimentaires (DiNAII) pour accompagner des groupes de PME/TPE qui partagent des préoccupations ou doivent relever des défis communs de développement.

Une véritable politique régionale d'orientation des secteurs agricole et agroalimentaire permettrait de concentrer les énergies pour relever le défi du développement de l'autosuffisance alimentaire de la région en favorisant certaines initiatives originales telles que l'exploitation des protéines locales pour l'alimentation animale et humaine, la fabrication de colorants biosourcés, la relance de productions traditionnelles encore rares (café - cacao - vanille) ou oubliées (tubercules topinambour, cousse-couche, adô...).

DAAF GUADELOUPE

Saint-Phy - BP 651 - 97108 Basse-Terre Cedex - Tél. : +590 5 90 99 09 09

<https://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/>

Fiche réalisée par la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Guadeloupe

SEPTEMBRE 2021